

# Charte Informatique et Internet du lycée Victor HUGO - CAEN

## PREAMBULE :

Cette charte, approuvée par le Conseil d'Administration du 6/12/2007, a pour objet de définir les conditions d'utilisation du réseau informatique et d'Internet dans le cadre des activités pédagogiques et éducatives du lycée et de préserver le matériel mis à disposition. La fourniture de services liés aux technologies de l'information et de la communication ne peut répondre qu'à un objectif pédagogique et éducatif.

Le réseau informatique est un outil de communication et de travail à destination de tous les membres de l'établissement. Chaque individu de la collectivité reçoit un droit d'accès à ce service après acceptation de cette Charte. Pour les mineurs, la signature de la Charte est subordonnée à l'accord des parents ou du représentant légal.

## Titre I - REGLES DE GESTION ET D'UTILISATION DU RESEAU ET DES MATERIELS INFORMATIQUES

**Article 1 :** Le lycée Victor HUGO fournit à ses membres

- un compte sur le réseau pédagogique donnant accès à des dossiers partagés, à un espace personnel de stockage et à un espace d'échanges.
- un compte sur le LCS (serveur de communication Linux) d'adresse <http://lcs.lvh.lycl4.ac-caen.fr> (accessible partout par Internet) donnant accès au bureau pédagogique (pages Web des services de l'établissement), à un service webmail (boîte aux lettres électroniques), au forum, à un agenda personnel et, de l'intérieur du lycée, à un portail intranet (filtré au niveau du CRDP).
- Ces deux comptes sont protégés par un nom d'utilisateur et un mot de passe uniques.
- Le mot de passe initial, construit automatiquement à partir de la date de naissance, n'est pas sûr. Aussi, chaque utilisateur s'engage à la changer dès la première connexion.

**Article 2 :** Le réseau pédagogique est géré par un administrateur. C'est lui qui gère le compte des utilisateurs. De manière générale, l'administrateur a le droit de faire tout ce qui est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des moyens informatiques. Il s'efforce de maintenir les services accessibles en permanence. L'administrateur peut cependant en interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau. Il informe, dans la mesure du possible, les utilisateurs de toute intervention susceptible de perturber ou d'interrompre l'utilisation habituelle de ces moyens.

**Article 3 :** Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. Il informe son professeur correspondant informatique de toute anomalie constatée.

**Article 4 :** L'utilisation des moyens informatiques du lycée a pour objet exclusif de mener des activités d'enseignement ou de documentation. Sauf autorisation préalable ou convention signée par le Proviseur, ces moyens ne peuvent être utilisés en vue de réaliser des projets ne relevant pas des missions confiées aux utilisateurs.

## Titre II - ACCES AU RESEAU INFORMATIQUE

**Article 1 :** Tout utilisateur ayant pris connaissance et signé le présent document se voit attribuer un compte informatique composé d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe qui lui permet de se connecter au réseau pédagogique. Les comptes et mots de passe sont nominatifs, personnels et inaccessibles. Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite. Ainsi, tout utilisateur doit quitter un poste de travail en fermant sa session de travail (s'il ne se déconnecte pas, son répertoire personnel reste accessible pour tout utilisateur ultérieur sur le poste).

Chaque utilisateur est responsable du contenu de son volume personnel de stockage, d'où l'importance de changer son mot de passe dès la première connexion (voir titre I, article 1).

L'utilisateur prévient son Professeur correspondant informatique en cas de problème avec son compte.

**Article 2 :** Chaque utilisateur s'engage à respecter l'ensemble des règles et des devoirs (déontologie) encadrant l'usage des technologies de l'information et de la communication dans un établissement scolaire et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences

- de masquer sa véritable identité (un utilisateur doit, par exemple, indiquer sa véritable identité dans les correspondances de courrier électronique, les pseudonymes sont exclus) ;
- de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur ;
- de modifier ou de détruire des informations ne lui appartenant pas (répertoires, logiciels etc...) ;
- d'installer des logiciels ou d'en faire une copie ;
- d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation ; - d'interrompre le fonctionnement normal du réseau ;
- d'utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité ou modifier la configuration des machines.

La réalisation, l'utilisation ou la diffusion d'un programme informatique ayant de tels objectifs est strictement interdite.

**Article 3 :** L'enregistrement des travaux des utilisateurs doit être réalisé dans les espaces prévus à cet effet (répertoire personnel de l'utilisateur). Tout document situé hors de ce répertoire sera supprimé par les administrateurs du réseau sans avertissement préalable.

**Article 4 :** Les utilisateurs ne doivent pas installer de logiciels sur des ordinateurs ou les rendre accessibles sur le réseau (domaine de compétences de l'administrateur). Ils s'interdisent de faire des copies de logiciels n'appartenant pas au domaine public.

### **Titre III - ACCES À INTERNET**

**Article 1 :** L'usage d'Internet doit répondre exclusivement à des objectifs pédagogiques. Exemples : recherches documentaires dans le cadre des TPE ou des TIPE, fiches de cours, exercices en ligne, sujets et corrigés, orientation scolaire et professionnelle... En conséquence, il est interdit d'accéder à des données ne correspondant pas aux domaines cités dans ce paragraphe. Exemples : messageries instantanées (tchat), blogs, le courrier à caractère personnel et tous les sites à caractère non pédagogique.

**Article 2 :** L'accès en libre-service n'est pas toléré, sauf pour les étudiants des classes préparatoires dans des conditions définies par ailleurs. Toute consultation doit se faire en présence d'un membre du personnel de la communauté éducative qui exerce une surveillance des sites consultés.

**Article 3:** Le téléchargement de logiciels ou de fichiers à caractères non pédagogiques ou scolaires (musiques, photos...) sur les postes de travail est interdit. Il est toutefois possible de télécharger des fichiers ou des documents dans son répertoire personnel en vue de la réalisation d'exposés ou de travaux demandés par le personnel enseignant.

**Article 4 :** Chaque utilisateur doit respecter la législation en vigueur qui garantit le respect d'autrui (pas d'atteinte à la vie privée ou au secret de la correspondance, ni d'atteintes à l'honneur par la diffamation ou l'injure... ), la propriété intellectuelle (respect du droit d'auteur des oeuvres littéraires, musicales, photographiques ou audiovisuelles mises en ligne, respect de la propriété intellectuelle pour les logiciels) et le respect des valeurs humaines et sociales. Il est donc interdit de consulter ou de publier des documents :

- à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, raciste ou hostile aux étrangers (xénophobe) ;
- à caractère pédophile ou pornographique ;
- incitant aux crimes, aux délits et à la haine ;
- à caractère commercial dans le but de vendre des substances ou objets interdits par la loi (illégaux).

### **CONCLUSION**

**Article 1 :** Les utilisateurs ont droit au respect de la vie privée et à la confidentialité de leurs informations personnelles. Cependant, les administrateurs du réseau peuvent procéder à des contrôles pour vérifier le respect de cette charte, éventuellement opérés par des dispositifs techniques automatiques conformément à la législation en vigueur.

**Article 2:** En cas de non-respect de l'un des articles de la présente charte, le compte de l'utilisateur sera fermé immédiatement et il s'expose aux poursuites, disciplinaires et pénales, prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

*La présente charte s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur et notamment*

- *Loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle) ;*
- *Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 ;*
- *Loi n° 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique;*
- *Loi sur la communication audiovisuelle du 29 juillet 1982 modifiée en 1986 ;*
- *Loi n° 85.660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels ;*
- *Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs ;*
- *Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 cc informatique, fichiers et libertés ".*

---

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Classe :

reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique du Lycée Victor HUGO et m'engage à la respecter sous peine de voir appliquer les sanctions prévues.

Je suis responsable du matériel informatique mis à ma disposition et je reconnais également avoir été informé des différents contrôles (contrôle des connexions, suivi de l'utilisation des différents postes, contrôle de mon volume personnel de stockage...) permettant de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles indiquées dans la présente Charte.

Après avoir obtenu mon Nom d'utilisateur et mon mot de passe initial :

- J'ai changé mon mot de passe initial pour les raisons de sécurité énoncées dans la charte.
- Je m'engage à changer mon mot de passe dès ma prochaine connexion.

Cocher la case qui convient.

Date :

Date :

**Signature du responsable légal pour les élèves mineurs**  
précédée de la mention "Lu et approuvé"

**Signature de l'élève**  
précédée de la mention "Lu et approuvé"

Papillon à rendre au professeur après signature

---

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Classe :

reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique du Lycée Victor HUGO et m'engage à la respecter sous peine de voir appliquer les sanctions prévues.

Je suis responsable du matériel informatique mis à ma disposition et je reconnais également avoir été informé des différents contrôles (contrôle des connexions, suivi de l'utilisation des différents postes, contrôle de mon volume personnel de stockage...) permettant de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles indiquées dans la présente Charte.

Après avoir obtenu mon Nom d'utilisateur et mon mot de passe initial :

- J'ai changé mon mot de passe initial pour les raisons de sécurité énoncées dans la charte.
- Je m'engage à changer mon mot de passe dès ma prochaine connexion.

Cocher la case qui convient.

Date :

Date :

**Signature du responsable légal pour les élèves mineurs**  
précédée de la mention "Lu et approuvé"

**Signature de l'élève**  
précédée de la mention "Lu et approuvé"